

# Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

## Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 31 décembre 2017

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contiennent pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondscotia.com](http://www.fondscotia.com) ou celui de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds Scotia indiciel obligataire canadien.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les

projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexacts à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

### Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif d'offrir un haut niveau de revenus d'intérêts réguliers et de légers gains en capital en répliquant le rendement d'un indice généralement reconnu d'obligations canadiennes, actuellement l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada. Il investit principalement dans des obligations et des bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes, ainsi que dans des instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, y compris des effets de commerce et des acceptations bancaires.

Le conseiller en valeurs cherche à répliquer aussi près que possible le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada en investissant dans des titres à revenu fixe semblables par leurs caractéristiques aux titres de l'indice, en gardant le portefeuille investi le plus plein possible et en réduisant au minimum les coûts de transactions. Le conseiller en valeurs peut avoir

recours à des instruments dérivés, tels que les options, les contrats à terme normalisés et les swaps, afin d'ajuster la durée à l'échéance moyenne du Fonds, d'ajuster le risque de crédit, d'obtenir une exposition à des titres productifs de revenu et de couvrir le portefeuille contre les variations des taux d'intérêt. Le recours aux instruments dérivés ne se fera que dans les limites prévues par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds n'investira pas dans des titres étrangers.

## Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire applique depuis le 14 novembre 2017 la nouvelle méthode de classification du risque récemment imposée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour déterminer le niveau de risque de placement du Fonds. Le niveau de risque de placement du Fonds ainsi que ses objectifs et stratégies de placement n'ont pas changé par suite de l'application de la nouvelle méthode.

## Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (la « période »), le rendement des parts de série A du Fonds s'est établi à 1,8 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de chaque série, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui des parts de série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Pour la même période, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 2,5 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Le Fonds cherche à produire un rendement le plus semblable possible à celui de son indice de référence, compte non tenu des frais et des charges. Pour la période, la performance du Fonds a été semblable à celle de l'indice de référence, compte non tenu des frais et des charges.

L'économie s'est redressée au Canada, tout comme dans la zone euro et au Japon. Au début de la période, il est devenu évident que le long processus d'ajustement de l'économie à la chute des prix du pétrole en 2014 tirait à sa fin. La croissance économique s'est considérablement améliorée, passant de 1,0 % en 2015 à 1,4 % en 2016, puis à 2,3 % (en glissement annuel) au premier trimestre. C'est toutefois au deuxième trimestre, alors que la croissance en glissement annuel a atteint 3,6 %, l'accélération la plus marquée depuis 2006, que la tendance s'est confirmée. Même si la croissance a légèrement ralenti à 3,0 % (en glissement annuel) au

troisième trimestre, l'accélération indique que l'écart de production est presque nul. La Banque du Canada a changé de cap, commençant à supprimer certaines de ses mesures d'assouplissement monétaire avec un relèvement de son taux d'intérêt de 25 points de base en juillet, et un autre en septembre.

L'amélioration de l'économie canadienne est en partie favorisée par une forte augmentation de la consommation des ménages. La croissance de la consommation des ménages a été soutenue par une combinaison de facteurs, soit un marché du travail solide, un taux d'inflation bas et des transferts budgétaires, et a atteint 4,0 % au troisième trimestre en glissement annuel, la plus importante augmentation depuis 10 ans. L'amélioration du marché du travail a été notable, 344 000 emplois ayant été créés au Canada au cours des onze premiers mois de la période, comparativement à 230 000 en 2016 et à 152 000 en 2015. L'amélioration de l'économie a non seulement permis de créer de nouveaux emplois à un rythme accéléré, elle a aussi permis d'ajouter des postes à temps plein avec un gain de revenu, ce qui a renforcé la confiance des consommateurs et encouragé les dépenses. L'autre changement majeur observé pendant la période a été la fin d'une très longue période de baisses marquées de l'investissement des entreprises (similaire à la situation en Australie). Les investissements réels en immobilisations des entreprises ont augmenté de 1,4 % (en glissement annuel) au cours des trois premiers trimestres, un maigre gain en termes absolus mais une grande amélioration en termes relatifs puisqu'ils avaient diminué de 5,1 % en 2015 et de 3,0 % en 2016. Le taux d'inflation est demeuré bas à environ 1,5 %.

La finance, l'industrie et la consommation discrétionnaire sont les trois secteurs qui ont le plus contribué au rendement pour la période. La santé, l'énergie et les biens de consommation de base sont les trois secteurs qui ont le plus nui. Les titres de Banque Royale du Canada, de La Banque de Nouvelle-Écosse et de La Banque Toronto-Dominion sont ceux qui ont le plus contribué à la performance, alors que les titres de Enbridge Inc., de Cenovus Energy Inc. et de Crescent Point Energy Corp. sont ceux qui ont le plus nui.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 11,9 %, passant de 297,4 M\$ au 31 décembre 2016 à 262,1 M\$ au 31 décembre 2017. Cette variation s'explique par des rachats nets de 40,2 M\$, par un résultat des placements de 5,0 M\$ et par des distributions en trésorerie de 0,1 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi occasionnellement par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

## Événements récents

### IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en juillet 2014 et remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* relativement au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds devront donc être faits selon IFRS 9 lorsque cette norme sera en vigueur. Le Fonds devra appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le gestionnaire a examiné la norme et a conclu pour le moment qu'elle exigera, entre autres, l'ajout d'informations supplémentaires sur les changements apportés au classement de certains instruments financiers, pour le rendre conforme à IFRS 9. L'adoption de la norme n'aura aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le 4 août 2017, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. a acquis Patrimoine Hollis, y compris Services financiers Patrimoine Hollis inc. (collectivement, « Patrimoine Hollis »), une partie liée au gestionnaire. De ce fait, Patrimoine Hollis n'est plus une partie liée.

Le gestionnaire peut effectuer des transactions ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les transactions entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

### Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

### Frais d'administration à taux fixe et autres frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les autres frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais

d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « autres frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les autres frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### Services de garde

Au cours de la période, la Banque Scotia a été le dépositaire du Fonds et a reçu des honoraires pour ses services à ce titre et pour des services connexes. Le dépositaire a assuré la conservation des titres du Fonds, veillant ainsi à ce qu'ils n'aient été utilisés qu'au bénéfice des investisseurs du Fonds. Le gestionnaire a payé les droits de garde en contrepartie des frais d'administration à taux fixe qui lui ont été versés par le Fonds.

Le 2 octobre 2017, State Street Trust Company Canada est devenue le dépositaire du Fonds en remplacement de La Banque Scotia.

### Services de placement

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire verse à ces parties liées, à même ses honoraires, des commissions de suivi, qui tiennent lieu de frais de distribution et de service, en fonction du montant de l'actif détenu dans les comptes des investisseurs. Ces frais sont versés de la même façon et aux mêmes taux que ceux versés par le gestionnaire aux courtiers non liés.

### Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, des opérations de courtage, de change ou sur dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies.

### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains

cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Brahm Gelfand, Simon Hitzig, D. Murray Paton et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage à une partie liée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds;

## Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- exécution d'opérations de prêt de titres avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire, sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds s'est appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

**Actif net par part du Fonds<sup>1</sup>**

Pour la période close le	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités :						Distributions :			Actif net à la clôture de la période (\$) <sup>1</sup>
		Total des revenus de la période (\$)	Total des charges de la période	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités <sup>2</sup>	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions <sup>3</sup>	
<b>Série A</b>											
31 déc. 2017	<b>11,51</b>	<b>0,36</b>	<b>(0,10)</b>	<b>0,03</b>	<b>(0,08)</b>	<b>0,21</b>	<b>(0,27)</b>	–	–	<b>(0,27)</b>	<b>11,45</b>
31 déc. 2016	11,68	0,38	(0,10)	0,06	(0,23)	0,11	(0,28)	–	–	(0,28)	11,51
31 déc. 2015	11,67	0,39	(0,10)	0,08	(0,05)	0,32	(0,30)	–	–	(0,30)	11,68
31 déc. 2014	11,12	0,41	(0,10)	0,04	0,55	0,90	(0,32)	–	–	(0,32)	11,67
31 déc. 2013	11,67	0,42	(0,10)	(0,04)	(0,53)	(0,25)	(0,33)	–	–	(0,33)	11,12
<b>Série D</b>											
31 déc. 2017	<b>9,54</b>	<b>0,30</b>	<b>(0,06)</b>	<b>0,03</b>	<b>(0,44)</b>	<b>(0,17)</b>	<b>(0,25)</b>	–	–	<b>(0,25)</b>	<b>9,47</b>
31 déc. 2016	9,68	0,25	(0,05)	0,04	(0,33)	(0,09)	(0,25)	–	–	(0,25)	9,54

\* La série D a été lancée le 27 mars.

**Série F**

<b>31 déc. 2017</b>	<b>11,51</b>	<b>0,36</b>	<b>(0,05)</b>	<b>0,03</b>	<b>0,05</b>	<b>0,39</b>	<b>(0,31)</b>	–	–	<b>(0,31)</b>	<b>11,44</b>
31 déc. 2016	11,68	0,37	(0,06)	0,06	(0,54)	(0,17)	(0,33)	–	–	(0,33)	11,51
31 déc. 2015	11,72	0,00	(0,05)	0,00	0,59	0,54	(0,32)	–	–	(0,32)	11,68
31 déc. 2014	11,16	0,39	(0,07)	0,04	1,08	1,44	(0,36)	–	–	(0,36)	11,72
31 déc. 2013	11,71	0,41	(0,07)	(0,04)	(0,51)	(0,21)	(0,35)	–	–	(0,35)	11,16

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

<sup>2</sup> L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

<sup>3</sup> Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

**Ratios et données supplémentaires**

Au	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) <sup>1</sup>	Nombre de parts en circulation <sup>1</sup>	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2</sup>	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4</sup>	Valeur liquidative par part (\$)
<b>Série A</b>							
31 déc. 2017	<b>261 145</b>	<b>22 808 795</b>	<b>0,85</b>	<b>0,85</b>	–	<b>24,14</b>	<b>11,45</b>
31 déc. 2016	296 560	25 756 987	0,85	0,85	–	27,59	11,51
31 déc. 2015	310 957	26 613 842	0,85	0,85	–	25,02	11,68
31 déc. 2014	338 493	29 004 421	0,86	0,86	–	25,06	11,67
31 déc. 2013	424 867	38 218 227	0,85	0,85	–	27,70	11,12
<b>Série D</b>							
31 déc. 2017	<b>536</b>	<b>56 626</b>	<b>0,62</b>	<b>0,62</b>	–	<b>24,14</b>	<b>9,47</b>
31 déc. 2016	45	4 720	0,63	0,63	–	27,59	9,54
<b>Série F</b>							
31 déc. 2017	<b>387</b>	<b>33 861</b>	<b>0,46</b>	<b>0,46</b>	–	<b>24,14</b>	<b>11,44</b>
31 déc. 2016	810	70 386	0,46	0,46	–	27,59	11,51
31 déc. 2015	11	964	0,44	0,44	–	25,02	11,68
31 déc. 2014	4	379	0,63	24,54	–	25,06	11,72
31 déc. 2013	29	2 598	0,60	7,77	–	27,70	11,16

<sup>1</sup> Données à la date de clôture des exercices indiqués.

<sup>2</sup> Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions de portefeuille) de chaque série du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

<sup>3</sup> Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions de portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

<sup>4</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

## Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre† (%)
Série A	0,70	70,5	29,5
Série D	0,50	19,4	80,6
Série F	0,35	s.o.	100,0
Série I*	s.o.	s.o.	s.o.

\* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

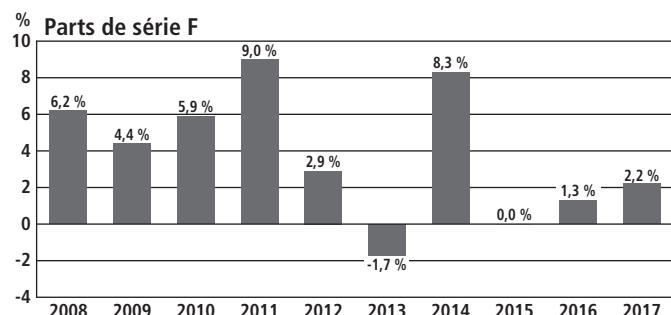
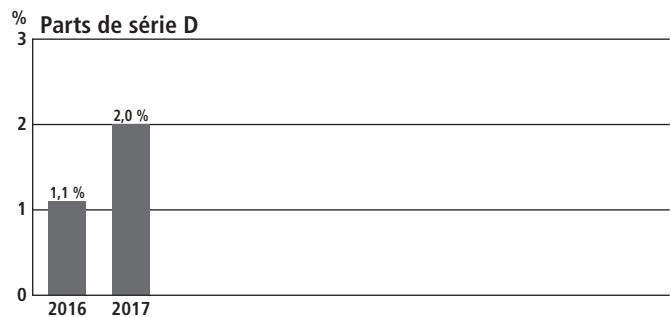
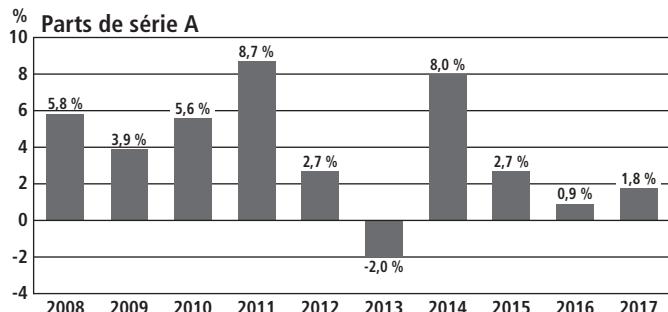
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

## Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. De plus, cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

## Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de l'année, d'un placement effectué le premier jour de chaque année pour cette série.



## Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges pour chaque série, contrairement à ceux des indices de référence qui sont ceux d'indices ne comportant ni frais ni charges.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
Série A	% 1,8	1,8	2,2	3,8	-
Indice obligataire universel					
FTSE TMX Canada	% 2,5	2,6	3,0	4,7	-
Série D	% 2,0	-	-	-	0,8
Indice obligataire universel					
FTSE TMX Canada	% 2,5	-	-	-	1,3
Série F	% 2,2	-	-	-	2,0
Indice obligataire universel					
FTSE TMX Canada	% 2,5	-	-	-	2,5

### Description des indices

Indice obligataire universel FTSE TMX Canada – Cet indice est conçu pour mesurer la performance du marché canadien des titres à revenu fixe de la catégorie investissement, dont les obligations du gouvernement du Canada, les obligations provinciales, les obligations municipales et les obligations de sociétés.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats » du présent rapport.

## Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Obligations fédérales	33,4
Obligations de sociétés	32,2
Obligations provinciales	31,7
Obligations municipales	1,9
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,2

## 25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2019	1,4
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> mars 2020	1,2
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2021	1,1
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2045	1,0
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 1 <sup>er</sup> juin 2041	0,9
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 1 <sup>er</sup> juin 2037	0,9
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	0,9
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2020	0,9
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2020	0,9
Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> mars 2022	0,8
Province de l'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	0,8
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2 déc. 2046	0,8
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	0,8
Province de l'Ontario, 3,45 %, 2 juin 2045	0,8
Province de l'Ontario, 3,15 %, 2 juin 2022	0,8
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,40 %, 15 déc. 2022	0,8
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2025	0,8
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2048	0,8
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2021	0,8
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2019	0,8
Province de l'Ontario, 2,85 %, 2 juin 2023	0,8
Province de l'Ontario, 3,50 %, 2 juin 2024	0,8
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2021	0,7
Obligations du gouvernement du Canada, 1,00 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	0,7
Province de l'Ontario, 4,20 %, 2 juin 2020	0,7

<sup>1</sup> Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

